

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, December 1977

THE COMMISSION PROPOSES THE 1978/79 AGRICULTURAL PRICES

The Commission of the European Communities has just proposed to the Council of Ministers an average increase in agricultural prices, expressed in units of account, of around 2%. This will mean an average increase in food prices of around 0.5%. The increase in the cost of living throughout the Community will be around 0.1%. The efforts to end the present situation, whereby the agricultural market is divided into seven zones by the monetary compensatory amounts system, and to re-establish a genuinely unified market will have to be continued, and the Commission stresses the necessity of the Council's adopting a decision based on its proposal of October 1977 for the progressive abolition of the compensatory amounts over a seven-year period. The increased prices expressed in units of account, together with the minimum changes in the green rates, will give an average increase of 3% in agricultural prices expressed in national currencies. If the price proposals and the monetary changes are adopted, EAGGF expenditure can be expected to diminish by around 8 million units of account in 1978.

The Commission's proposals for the 1978/79 marketing year are the expression of a cautious policy on prices. The Commission feels that the moderate increase proposed is both in the interests of consumers and a step towards achieving the long-term aims of a balance in community agriculture and a common agricultural policy, to which the Commission attaches great importance.

As in previous years the Commission has made use of the objective method in its annual price review. This method evaluates the requirements of the Community's farmers on the basis of trends in 1975, 1976 and 1977 in income, production costs and technical progress. The results suggest for 1978/79 an average price increase expressed in units of account of 4.2%, a figure which can however be taken only as a starting point given the partial and theoretical nature of the method, which does not for example take into account several important considerations justifying a lower figure. The real trend in agricultural incomes between 1968 and 1976 has been more favourable than in other economic sectors, and there

¹COM(77)525

are structural surpluses in several areas of agriculture (milk, wine, sugar), while in other sectors (olive oil, beef and veal) the situation is worsening. High guaranteed prices would clearly result in diminished consumption and, lastly, agriculture is better protected against the effects of the economic recession than the other sectors. This protection comes from a combination of mechanisms: the guaranteed price and disposal systems, protection against external competition by means of variable levies occasionally reinforced by customs duties, protection against monetary instability by means of monetary compensatory amounts, and financial support for structural adaptations and the maintenance of agriculture under unfavourable natural conditions, e.g. in mountain areas.

Monetary measures

The monetary changes resulting from the Commission's proposals of October 1977 will reduce the existing monetary compensatory amounts by at least one seventh. The Commission may propose bigger changes depending on how the Council discussions on agricultural prices go. The compensatory amounts will be reduced by changing the rates of conversion between national currencies and the "agricultural" unit of account. This means that the price increase in national currency terms in each Community country will be the equivalent of a 2% average increase in prices in units of account, increased or reduced by the effect of altering the conversion rates.

Related measures

The Commission is also proposing related measures in several areas (cereals, fodder, seeds, fruit and vegetables, etc.). For sugar, large surpluses of which are produced, it is proposing a reduction in the B quota from 35% to 20% of the basic quota. Detailed examination of the Commission's communication of October 1977 on improving the common organization of the market in beef and veal is in progress at the Council and it would be premature to introduce detailed proposals for beef and veal at this stage.

Produits	Nature des prix ou des montants	Montants fixés 1977-1978 UC/tonne	Propositions 1978-1979		Période d'application
			Valeur absolue UC/tonne	Variation (en %) 1978/79 par rapport à 1977-1978	
1	2	3	4	5	6
Froment dur	Prix indicatif	224,27	218,46	- 2,59	1.8.78 - 31.7.79
	Prix d'intervention unique	203,01	195,72	- 3,59	
	Aide	60 UC/ha	66 UC/ha(1)	-	
Froment tendre	Prix indicatif	158,08	162,39	2,72	1.8.78 - 31.7.79
	Prix d'intervention unique commun	120,06	121,57	1,26	
	Prix de référence panifiable	135,59	139,80	3,10	
Orge	Prix indicatif	144,97	147,23	1,56	1.8.78 - 31.7.79
	Prix d'intervention unique commun	120,06	121,57	1,26	
Seigle	Prix indicatif	155,12	154,65	- 0,30	1.8.78 - 31.7.79
	Prix d'intervention unique	128,96 (2)	127,00 (2)	- 1,52	
Maïs	Prix indicatif	144,97	147,23	1,56	1.8.78 - 31.7.79
	Prix d'intervention unique commun	118,03	121,57	(3,0)	
Riz	Prix indicatif du riz décortiqué	295,71	296,15	0,15	1.9.78 - 31.8.79
	Prix d'intervention unique du riz paddy	171,55	171,55	0,0	
Sucre	Prix minimal des betteraves	25,43	25,73	1,16	1.7.78 - 30.6.79
	Prix indicatif du sucre blanc	345,60 (3)	349,60	1,16	
	Prix d'intervention du sucre blanc	328,30 (3)	332,10	1,16	
Isoglucose	Cotisation production (4)	50,00	50,00	-	1.7.78 - 30.6.79
Huile d'olive	Prix indicatif à la production	1.877,80	1.877,80	0,0	1.11.78 - 31.10.79
	Prix indicatif de marché	1.419,10	1.454,90	8,07	
	Prix d'intervention	1.346,20	350,00	-	
Aide à la production					

Produits	Nature des prix ou des montants	Montants fixés 1977-1978 UC/tonne	Propositions 1978-1979		Période d'application
			Valeur absolue UC/tonne	Variation (en %) 1978/79 par rapport à 1977-1978	
1	2	3	4	5	6
Graines oléagineuses	Prix indicatif	285,30	296,70	4,0	1.7.78 - 30.6.79
	• Graines de colza et de navette	307,80	320,10	4,0	1.9.78 - 31.8.79
	Prix d'intervention de base	277,10	288,20	4,0	1.7.78 - 30.6.79
	• Graines de colza et de navette	298,90	310,90	4,0	1.9.78 - 31.8.79
	Prix d'objectif	306,40	318,70	4,0	1.11.78 - 31.10.79
Fourrages séchés	• Graines de soja	311,80	324,30	4,0	1.8.78 - 31.7.79
	• Graines de lin	-	400,00	-	1.10.78 - 30.9.79
	• Graines de ricin	104,52	108,70	-	1.8.78 - 31.7.79
	Aide forfaitaire (à l'ha)	9,55	3,00	-	1.4.78 - 31.3.79
Pois et féveroles	Prix d'objectif	-	102,00	-	1.7.78 - 30.6.79
	Prix de déclenchement Prix minimum	-	230,00 150,00	-	1.7.78 - 30.6.79
Lin et chanvre	Aide forfaitaire (à l'ha)	194,76	202,55	-	1.8.78 - 31.7.79
	• Lin textile • Chanvre	176,88	183,96	-	1.8.78 - 31.7.79
Semences	Aide (par 100 kg)	9,00	10,50	-	1.7.78 - 30.6.79
	• Chanvre monoïque	13,00	14,50	-	1.7.78 - 30.6.79
	• Lin textile	10,00	11,50	-	1.7.78 - 30.6.79
	• Lin oléagineux	10 à 33	10 à 38	-	1.7.78 - 30.6.79
	• Graminées • Légumineuses	4 à 25	4 à 28	-	1.7.78 - 30.6.79
Vin de ta- ble Type RI Type RII Type RIII Type AI Type AII Type AIII	Prix d'orientation (par degré/hl ou par hl selon type)	2,03	2,07	2,0	16.12.78 - 15.12.79
		2,03	2,07	2,0	
		31,65	32,28	2,0	
		1,90	1,94	2,0	
		42,18	43,02	2,0	
	48,16	49,12	2,0		

Produits	Nature des prix ou des montants	Montants fixés 1977-1978 UC/tonne	Propositions 1978-1979		Période d'application
			Valeur absolue UC/tonne	Variation (en %) 1978/79 par rapport à 1977-1978	
1	2	3	4	5	6
Tabac brut	Prix d'objectif Prix d'intervention	(5)	(5)	2,0 en moyenne	1.1.78 - 31.12.78
Fruits et Légumes	Prix de base Prix d'achat	(6)	(6)	2,0	1978 - 1979
Lait	Prix indicatif du lait Prix d'intervention • du beurre • de la poudre de lait écrémé • des fromages - Grana-Padano 30 - 60 jours - Grana-Padano 6 mois - Parmigiano-Reggiano 6 mois	173,50 2.309,50 940,90 2.237,20 2.693,40 2.925,70	177,00 2.353,30 956,30 2.273,10 2.731,30 2.963,60	2,0 1,9 1,6 1,6 1,4 1,3	1.4.78 - 31.3.79
Viande bovine	Prix d'orientation pour gros bovins (poids vif) Prix d'intervention pour gros bovins (poids vif)	1.229,00 1.106,10	1.244,40 1.120,00	1,25 1,25	4.4.78 - 3.4.79
Viande porcine	Prix de base (porc abattu)	1.202,00	1.238,10	3,0	1.11.78 - 31.10.79
Vers à soie	Aide par boîte de graines de vers à soie Aide aux groupements reconnus de producteurs (par boîte)	40,20 14,07	50,00 -	- -	1.4.78 - 31.3.79

(1) Aide limitée à la zone A italienne.

(2) En 1977-1978 était accordée une bonification spéciale de 3,11 UC/t pour le seigle de qualité panifiable présentant un indice d'amylogramme au moins égal à 200; pour 1978/1979, la proposition est 6,1 UC/t.

(3) Sans incorporation de la cotisation pour frais de stockage.

(4) Extension de l'application du régime de cotisation proposée jusqu'au 30 juin 1980.

(5) Dix-neuf variétés de tabac dont les prix s'appliquent à la récolte de l'année calendaire.

(6) Produits de l'Annexe II du règlement du Conseil du 18 mai 1972 et périodes

Choux-fleurs:	1.5.1978 au 30.4.1979	Citrons	: 1.6.1978 au 31.5.1979	Pommes	: 1.8.1978 au 31.5.1979
Tomates	: 1.6.1978 au 30.11.1978	Poires	: 1.7.1978 au 30.4.1979	Mandarines	: 16.11.1978 au 28.2.1979
Pêches	: 1.6.1978 au 30.9.1978	Raisins de table:	1.8.1978 au 31.10.1978	Oranges douces:	1.12.1978 au 31.5.1979

Les compensations financières destinées à promouvoir l'écoulement de la production communautaire des agrumes frais sur les marchés communautaires d'importation sont proposées en hausse de 2 % pour les oranges, les mandarines, les clémentines; pour les citrons les compensations sont maintenues sur une base dégressive.

N.B. Les aides aux producteurs de houblon étaient, selon les diverses variétés, de 200 à 550 UC/ha pour la récolte 1976.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, décembre 1977.

LA COMMISSION PROPOSE LES PRIX AGRICOLES POUR 1978/1979 (1)

La Commission des Communautés Européennes vient de proposer au Conseil des Ministres une augmentation moyenne des prix agricoles, exprimés en unités de compte, de l'ordre de 2 %. L'effet moyen sur les prix à la consommation des denrées alimentaires sera d'environ 0,5 %; celui sur le coût de la vie dans toute la Communauté sera de l'ordre de 0,1 %. Les efforts pour rétablir un véritable marché agricole unique, actuellement divisé en 7 zones par les montants compensatoires monétaires, devront être poursuivis. A cet effet, la Commission souligne la nécessité d'une décision prise sur la base de sa proposition d'octobre 1977 visant à supprimer progressivement, dans une période de sept ans, les montants compensatoires existants. Les augmentations des prix exprimés en unités de compte et les adaptations minimum des taux verts aboutiront à une augmentation moyenne des prix agricoles, exprimés en monnaies nationales, de 3 %. L'adoption des propositions de prix ainsi que des adaptations monétaires diminuerait les dépenses prévisibles du FEOGA en 1978 d'environ 8 millions d'unités de compte.

Les propositions de la Commission pour la campagne 1978/79 sont l'expression d'une politique de prix prudente. Selon la Commission, la hausse modérée des prix qui a été proposée répond à la fois aux intérêts des consommateurs et à la nécessité de s'assurer à plus long terme une agriculture communautaire équilibrée et une politique commune agricole, ce à quoi la Commission attache une grande importance.

Comme elle l'avait fait lors des années précédentes, la Commission a utilisé la méthode objective comme un des éléments de la révision annuelle des prix. Cette méthode évalue les besoins des agriculteurs communautaires sur la base de l'évolution, pendant les années 1975, 1976 et 1977, des revenus, des coûts à la production et du progrès technique. Les résultats pour 1978/79 suggèrent une augmentation moyenne des prix, exprimés en unités de compte, de 4,2 %. Ce chiffre ne peut cependant être qu'un point de départ vu le caractère partiel et théorique de la méthode objective. Elle ne tient pas compte, par exemple, de quelques considérations importantes qui justifient un chiffre inférieur. En effet, l'évolution réelle des revenus agricoles entre 1968 et 1976 a été plus favorable que celle des autres secteurs économiques, des excédents structurels existent dans plusieurs secteurs agricoles (lait, vin, sucre) alors que dans d'autres secteurs (huile d'olive, viande bovine) la situation s'aggrave. En outre, les prix garantis élevés ont manifestement une influence négative sur la consommation et, enfin, l'agriculture est mieux protégée contre les effets de la récession économique que les autres activités économiques. Cette protection est fournie sous la forme d'une garantie de prix et d'écoulement, d'une protection externe par des prélèvements variables parfois renforcés par des droits de douane, d'une protection contre l'instabilité monétaire par le biais des montants compensatoires monétaires et, enfin, sous la forme de contributions financières aux adaptations structurelles ou au maintien de l'agriculture dans des conditions naturelles défavorables comme, par exemple, dans les régions de montagne.

Mesures monétaires

Les adaptations monétaires résultant des propositions de la Commission d'octobre 1977 diminuent les montants compensatoires monétaires existants d'au moins un septième. La Commission se réserve de proposer des adaptations plus importantes à la lumière des discussions au Conseil sur les prix. Ceci sera réalisé par une modification des taux de conversion entre les monnaies nationales et l'unité de compte "agricole". Par conséquent, l'augmentation des prix en monnaie nationale dans chacun des pays de la Communauté sera celle de l'augmentation moyenne de 2 % des prix en unités de compte majorée ou diminuée de l'effet de l'adaptation des taux de conversion.

Mesures connexes

En même temps, la Commission propose des mesures connexes pour plusieurs secteurs (céréales, fourrages, semences, fruits et légumes, etc.). Pour le secteur du sucre, fortement excédentaire, elle propose une réduction du quota B du sucre (de 35 % à 20 % du quota de base). En ce qui concerne la viande bovine, la Commission rappelle que l'examen approfondi de sa communication d'octobre 1977 sur l'amélioration de l'organisation commune des marchés de ce produit est en cours au niveau du Conseil, de sorte que l'introduction de propositions détaillées lui semble prématurée à ce stade.

Produits	Nature des prix ou des montants	Montants fixés 1977-1978 UC/tonne	Propositions 1978-1979		Période d'application
			Valeur absolue UC/tonne	Variation (en %) 1978/79 par rapport à 1977-1978	
1	2	3	4	5	6
Froment dur	Prix indicatif Prix d'intervention unique Aide	224,27 203,01 60 UC/ha	218,46 195,72 60 UC/ha(1)	- 2,59 - 3,59 -	1.8.78 - 31.7.79
Froment tendre	Prix indicatif Prix d'intervention unique commun Prix de référence panifiable	158,08 120,06 135,59	162,39 121,57 139,80	2,72 1,26 3,10	1.8.78 - 31.7.79
Orge	Prix indicatif Prix d'intervention unique commun	144,97 120,06	147,23 121,57	1,56 1,26	1.8.78 - 31.7.79
Seigle	Prix indicatif Prix d'intervention unique	155,12 128,96 (2)	154,65 127,00 (2)	- 0,30 - 1,52	1.8.78 - 31.7.79
Maïs	Prix indicatif Prix d'intervention unique Prix d'intervention unique commun	144,97 118,03	147,23 121,57	1,56 (3,0)	1.8.78 - 31.7.79
Riz	Prix indicatif du riz décortiqué Prix d'intervention unique du riz paddy.	295,71 171,55	296,15 171,55	0,15 0,0	1.9.78 - 31.8.79
Sucre	Prix minimal des betteraves Prix indicatif du sucre blanc Prix d'intervention du sucre blanc	25,43 345,60 (3) 328,30 (3)	25,73 349,60 332,10	1,16 1,16	1.7.78 - 30.6.79
Isoglucose	Cotisation production (4)	50,00	50,00	-	1.7.78 - 30.6.79
Huile d'olive	Prix indicatif à la production Prix indicatif de marché Prix d'intervention Aide à la production	1.877,80 1.419,10 1.346,20 -	1.877,80 1.454,90 350,00	0,0 8,07 -	1.11.78 - 31.10.79

Produits	Nature des prix ou des montants	Montants fixés 1977-1978 UC/tonne	Propositions 1978-1979		Période d'application
			Valeur absolue UC/tonne	Variation (en %) 1978/79 par rapport à 1977-1978	
1	2	3	4	5	6
Graines oléagineuses	Prix indicatif • Graines de colza et de navette • Graines de tournesol Prix d'intervention de base • Graines de colza et de navette • Graines de tournesol Prix d'objectif • Graines de soja • Graines de lin • Graines de ricin Aide forfaitaire (à l'ha) • Graines de coton	285,30 307,80 277,10 298,90 306,40 311,80 - 104,52	296,70 320,10 288,20 310,90 318,70 324,30 400,00 108,70	4,0 4,0 4,0 4,0 4,0 4,0 - - - -	1.7.78 - 30.6.79 1.9.78 - 31.8.79 1.7.78 - 30.6.79 1.9.78 - 31.8.79 1.11.78 - 31.10.79 1.8.78 - 31.7.79 1.10.78 - 30.9.79 1.8.78 - 31.7.79
Fourrages séchés	Aide forfaitaire Prix d'objectif	9,55 -	3,00 102,00	- -	1.4.78 - 31.3.79
Pois et féveroles	Prix de déclenchement Prix minimum	- -	230,00 150,00	- -	1.7.78 - 30.6.79
Lin et chanvre	Aide forfaitaire (à l'ha) • Lin textile • Chanvre	194,76 176,88	202,55 183,96	- -	1.8.78 - 31.7.79
Semences	Aide (par 100 kg) • Chanvre monoïque • Lin textile • Lin oléagineux • Graminées • Légumineuses	9,00 13,00 10,00 10 à 33 4 à 25	10,50 14,50 11,50 10 à 38 4 à 28	- - - - -	1.7.78 - 30.6.79
Vin de table	Prix d'orientation (par degré/ha ou par hl selon type)	2,03 2,03 31,65 1,90 1,18 3,16	2,07 2,07 32,28 1,94 43,02 49,12	2,0 2,0 2,0 2,0 2,0 2,0	16.12.78 - 15.12.79

(1) Aide limitée à la zone A italienne.

(2) En 1977-1978 était accordée une bonification spéciale de 3,11 UC/t pour le seigle de qualité panifiable présentant un indice d'amylogramme au moins égal à 200; pour 1978/1979, la proposition est 6,1 UC/t.

(3) Sans incorporation de la cotisation pour frais de stockage.

(4) Extension de l'application du régime de cotisation proposée jusqu'au 30 juin 1980.

(5) Dix-neuf variétés de tabac dont les prix s'appliquent à la récolte de l'année calendaire.

(6) Produits de l'Annexe II du règlement du Conseil du 18 mai 1972 et périodes

Choux-fleurs:	1.5.1978 au 30.4.1979	Citrons	: 1.6.1978 au 31.5.1979	Pommes	: 1.8.1978 au 31.5.1979
Tomates	: 1.6.1978 au 30.11.1978	Poires	: 1.7.1978 au 30.4.1979	Mandarines	: 16.11.1978 au 28.2.1979
Pêches	: 1.6.1978 au 30.9.1978	Raisins de table:	1.8.1978 au 31.10.1978	Oranges douces:	1.12.1978 au 31.5.1979

Les compensations financières destinées à promouvoir l'écoulement de la production communautaire des agrumes frais sur les marchés communautaires d'importation sont proposées en hausse de 2 % pour les oranges, les mandarines, les clémentines; pour les citrons les compensations sont maintenues sur une base dégressive.

N.B. Les aides aux producteurs de houblon étaient, selon les diverses variétés, de 200 à 550 UC/ha pour la récolte 1976.

Produits	Nature des prix ou des montants	Montants fixés 1977-1978 UC/tonne	Propositions 1978-1979		Période d'application
			Valeur absolue UC/tonne	Variation (en %) 1978/79 par rapport à 1977-1978	
1	2	3	4	5	6
Tabac brut	Prix d'objectif Prix d'intervention	(5)	(5)	2,0 en moyenne	1.1.78 - 31.12.78
Fruits et légumes	Prix de base Prix d'achat	(6)	(6)	2,0	1978 - 1979
Lait	Prix indicatif du lait Prix d'intervention • du beurre • de la poudre de lait écrémé • des fromages - Grana-Padano 30 - 60 jours - Grana-Padano 6 mois - Parmigiano-Reggiano 6 mois	173,50 2.309,50 940,90 2.237,20 2.693,40 2.925,70	177,00 2.353,30 956,30 2.273,10 2.731,30 2.963,60	2,0 1,9 1,6 1,6 1,4 1,3	1.4.78 - 31.3.79
Viande bovine	Prix d'orientation pour gros bovins (poids vif) Prix d'intervention pour gros bovins (poids vif)	1.229,00 1.106,10	1.244,40 1.112,00	1,25 1,25	4.4.78 - 3.4.79
Viande porcine	Prix de base (porc abattu)	1.202,00	1.238,10	3,0	1.11.78 - 31.10.79
Vers à soie	Aide par boîte de graines de vers à soie Aide aux groupements reconnus de producteurs (par boîte)	40,20 14,07	50,00 -	- -	1.4.78 - 31.3.79